

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 11 juin 2024 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

3057 rte 346

Objet de la demande de dérogation mineure 2024-0024:

La demande de dérogation mineure 2024-0024 visant à :

Régulariser la position d'une remise située à 0.08 mètres de la ligne de propriété arrière, alors que la norme minimale prescrite est de 1.5 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce mercredi 22 mai 2024.

Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 11 juin 2024 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

3057 rte 346

Objet de la demande de dérogation mineure 2024-0024:

La demande de dérogation mineure 2024-0024 visant à :

Régulariser la position d'une remise située à 0.08 mètres de la ligne de propriété arrière, alors que la norme minimale prescrite est de 1.5 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce mercredi 22 mai 2024.

Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière